



Refus de communiquer des conclusions

Par **myosotis19**, le **28/04/2008** à **11:45**

Bonjour,rrnrnQue peux t'il se passer au niveau d'uneprocédure de divorce engagée depuis 4 ans lorque la partie adverse persiste à ne rendre aucune conclusion pour la mise en état et ce en dépit d'une injonction et d'un ultime délai accordé par le JAF. Pour précision, c'est la partie adverse qui a engagé cette procédure de divorce sans jamais assigner et qui maintenant parceque la situation lui est tout à fait confortable (financièrement) persiste dans un comportement pour le moins désinvolte et non sans conséquences à tous les niveaux.rrnrnmerci pour votre réponse